



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/845
22 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Points 87 et 114 de l'ordre du jour

APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé
par la Troisième Commission dans son rapport (A/43/775, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamesa de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 36e séance, le 21 novembre 1988, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/43/28) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/43/775). Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président de cet organe.
2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/43/SR.36).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/43/775), il n'y aura pas lieu de prévoir des crédits additionnels au budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Le Secrétaire général établirait des contacts et prendrait des initiatives afin de solliciter des contributions pour financer les activités proposées dans le projet de résolution.